



Rapport d'activités des Vert-e-s vaudois-es

Exercice avril 2011 – mai 2012

Table des Matières

1. Rapport du Bureau.....p.3
2. Rapport du groupe des Vert-e-s au Grand Conseil.....p.5
3. Rapport des conseillers d'Etat.....p.10
4. Rapport des conseillers nationaux
et du Conseiller aux Etatsp.15

Rapport d'activité du Bureau

L'année écoulée a été marquée par une succession quasi ininterrompue d'élections : les communales au printemps 2011, les fédérales à l'automne, les cantonales au printemps 2012, à quoi s'est ajoutée l'élection complémentaire au Conseil d'Etat à la fin 2011. Par la force des choses, l'essentiel des forces du Bureau a été consacré à la préparation et à la conduite des campagnes électorales.

Elections communales (13 mars 2011)

Nous avons récolté les fruits de la création de listes dans des communes où nous étions absents auparavant, d'où une augmentation de 65 sièges dans les conseils communaux et de 3 sièges dans les municipalités. Une tendance au recul se manifestait néanmoins déjà dans certaines communes (perte de 2 sièges à Lausanne).

Elections fédérales (octobre-novembre 2011)

Le Bureau regrette le millier de listes qui ont manqué pour confirmer les 3 sièges Vert au Conseil national. Après la croissance très rapide de 2007 (+2 sièges), l'élection au Conseil national se solde par la perte d'un siège. Le Bureau se réjouit néanmoins de la réélection d'Adèle Thorens Goumaz et de Christian van Singer, qui ont très bien défendu les valeurs vertes au Conseil national. Il est également heureux de la brillante réélection de Luc Recordon au Conseil des Etats, résultat de la popularité qu'il a acquise auprès de l'électorat, mais aussi de la bonne collaboration avec le PS dans le soutien à la liste commune de nos deux partis.

Election complémentaire au Conseil d'Etat

Complètement imprévisible, cette élection a été l'occasion pour les Verts de se profiler et de faire basculer la majorité au Conseil d'Etat. L'opération paraissait très risquée le 29 septembre, lorsque l'assemblée générale a désigné Béatrice Métraux comme candidate des Verts à la succession de Jean-Claude Mermoud, à un moment où on ne savait pas si le PS présenterait un ou une candidat-e, ni quel serait le candidat de l'UDC, et pas davantage si François Marthaler se représenterait au printemps 2012. Mais, les circonstances aidant, et grâce aux efforts conjugués des membres (stands, etc.) ainsi que du Bureau pour la stratégie de campagne, Béatrice a réalisé un excellent score au premier tour et l'a emporté au second tour avec près de 10'000 voix d'avance sur le candidat de l'UDC. Cette réussite est aussi à porter au crédit de la bonne collaboration du Parti socialiste, qui a soutenu notre candidate à l'issue de longues séances de négociations. Cette élection, évidemment non prévue dans notre budget, a été complètement financée par des dons internes et des contributions externes. Un gros effort financier a été consenti par de nombreuses personnes et le Bureau tient ici à les remercier chaleureusement.

Elections cantonales

En vue des élections cantonales du printemps 2012, le Bureau a exploré diverses possibilités d'alliances, pour aboutir à la conclusion que seule la poursuite de la collaboration avec le Parti socialiste offrait des perspectives solides. Au vu des résultats des élections fédérales (progression du PS, régression des Verts), nous avons dû renoncer à notre prétention à un 2^e siège au conseil d'Etat, conformément à l'accord passé avec le PS pour l'élection complémentaire, et constitué une liste commune avec trois candidat-e-s socialistes aux côtés de Béatrice Métraux. Le Bureau a continué à travailler avec le PS pour les grands axes de la campagne du Conseil d'Etat. Encore une fois, la collaboration entre nos deux partis a bien fonctionné. La candidate des Verts, première des non-élu-e-s du 1^{er} tour, a été brillamment réélue au second tour avec plus de 50 % des voix. Le Bureau se réjouit de la réélection de Béatrice, qui a dû mener pendant trois mois les affaires courantes de son nouveau département tout en sacrifiant à une nouvelle campagne électorale. Le Bureau félicite Béatrice Métraux et remercie François Marthaler pour les huit années passées au Conseil d'Etat.

Le Bureau regrette le recul des Verts au Grand Conseil, qui reflète aussi le recul déjà constaté lors des élections au Conseil national. Plus qu'à des erreurs stratégiques, le Bureau attribue ce recul essentiellement à divers facteurs hors de son contrôle, comme la montée en puissance des

vert'libéraux et le pouvoir d'attraction retrouvé du parti socialiste. Il tient à féliciter les personnes qui ont été réélues, les nouveaux députés (Sylvie Podio, Cédric Pillonel, Daniel Brélaz, Jean-Marc Nicolet et Andreas Wüthrich) et à remercier celles et ceux qui ne se représentaient pas ainsi que les non-réélus (Sandrine Bavaud, Anne Décosterd, Claudine Dind, Alexis Bally, André Chatelain, Lucas Girardet, Julien Glardon, Fabrice de Icco et Eric Walther).

Election à la présidence des Verts suisses

L'assemblée des délégués du 21 avril 2012 a été l'occasion pour le Bureau d'activer ses réseaux en Suisse romande et en Suisse allemande afin d'assurer non seulement la présence de deux Romand-e-s, mais surtout d'une Vaudoise, à la présidence des Verts suisses. Adèle Thorens Goumaz a été très brillamment élue à la coprésidence des Verts suisses. Le Bureau l'en félicite et s'en réjouit. Il s'engage, dans ces circonstances particulièrement favorables, à intensifier sa participation aux travaux du parti suisse.

Avenir des Verts vaudois

En date du 31 mars 2012, le Bureau, accompagné de Vassilis Venizelos (chef de groupe au Grand Conseil) s'est mis au vert pendant une journée afin de définir les axes stratégiques permettant au mouvement d'appréhender au mieux les futures échéances. Cinq groupes de travail ont été formés. L'assemblée générale des Verts sera amenée à se déterminer sur les options à retenir durant le courant du mois de mars 2013.

Le Bureau à siégé à une trentaine de reprises, représentant environ 70 heures de séance – non comprise la participation aux séances de concertation ou de négociation avec d'autres partis.

Le Bureau tient à remercier toutes les personnes travaillant au secrétariat, et tout particulièrement sa secrétaire générale France Manghardt, qui prépare ses séances, y assiste et veille au suivi des décisions prises. Il tient également à remercier toutes et tous les membres des Verts pour leur engagement tout au long de cette année qui restera marquée dans les annales par cette longue succession de campagnes électorales.

Le Bureau des Verts vaudois

Ferrari Yves, Président

Rebeaud Laurent, Vice-président

Mahaim Raphaël

Mocchi Alberto, Trésorier

Silauri Alessandra

Rapport d'activité du groupe parlementaire des Vert-e-s

Représentation dans différentes instances

Le 28 juin 2011, Philippe Martinet a été élu vice-président du Grand Conseil. Il est donc pressenti pour reprendre la présidence le 26 juin 2012.

Le 23 août 2011, suite à la démission de Tinetta Maystre, Martial de Montmollin a été assermenté.

Suite au tragique décès de Jean-Claude Mermoud (6 septembre 2011), des élections complémentaires ont été organisées. La brillante élection de Béatrice Métraux (18 décembre 2011) a permis à la gauche de devenir majoritaire au gouvernement.

L'accession de Béatrice Métraux au Conseil d'Etat a entraîné plusieurs mouvements :

- Michel Collet, premier des viennent-ensuite sur la liste du Gros de Vaud a été assermenté le 10 janvier 2012 ;
- Anne Baehler-Bech a accédé à la commission des finances ;
- Fabrice de Icco a repris la commission de présentation ;
- Vassilis Venizelos a été nommé chef de groupe.

Contexte politique

Durant cette année parlementaire, les Verts vaudois se sont montrés très actifs, sur plusieurs dossiers d'importance. Le contexte électoral particulièrement tendu a toutefois entraîné une répétition des débats partisans et rendu certaines alliances de circonstance fragiles.

Travaux 2011-2012

L'ensemble des objets parlementaires traités depuis le 1^{er} janvier 2009 sont archivés sur ce lien : <http://www.vd.ch/fr/autorites/grand-conseil/objets-%20archives-des-le-1er-janvier-2009/>

Les député-e-s Verts ont été actifs sur plusieurs fronts. La variété des interventions témoigne de la capacité des Verts à inscrire leur projet de société dans de nombreuses thématiques. On retiendra ici les interventions vertes suivantes :

Gestion des ressources

- Interpellation sur la prospection de gaz de schiste dans le canton de Vaud (cette interpellation a débouché sur un moratoire sur la délivrance de permis de recherche dans le canton)
- Postulat concernant la planification des éoliennes dans le canton
- Deux interpellations sur l'avenir des déchets radioactifs stockés à Oulens-sous-Echallens

Santé

- Interpellation sur les effets de la révision de la LaMAL
- Interpellation demandant un accueil parascolaire pour tous les enfants

Nature et Paysage

- Interpellation sur la 3^{ème} correction du Rhône
- Interpellation sur les objectifs biodiversité 2020
- Interpellation sur la renaturation des cours d'eau
- Interpellation sur les toits végétalisés

Transports

- Résolution concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon
- Motion en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics

Culture

- Interpellation en faveur d'une approche dynamique de la conservation des ouvrages d'art historiques
- Interpellations relatives à la mise en œuvre de la loi sur les Ecoles de Musique
- Postulat pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque préromaine et burgonde

Aménagement du territoire

- Interpellation concernant le redimensionnement des zones à bâtir
- Postulat au sujet des enclaves résidentielles fermées dans le canton de Vaud

Agriculture et alimentation

- Postulat visant à promouvoir l'agriculture biologique dans les domaines propriété de l'Etat de Vaud.
- Postulat demandant la suppression des distributeurs de boissons sucrées et encas sucrés et gras dans les écoles vaudoises
- Interpellation concernant la propagation d'OGM le long d'axes ferroviaire
- Postulat pour une restauration à base d'aliments locaux et de saison

Formation

- Interpellation sur l'avenir de la philosophie à l'UNIL
- Postulat pour une politique de relèvement dans le secteur des ingénieurs
- Motion concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques

Économie

- Motion pour des allègements fiscaux mieux contrôlés et plus transparents
- Interpellation sur les exonérations fiscales octroyées à Monsanto
- Interpellation sur l'économie sociale et solidaire
- Interpellation sur les exonérations fiscales aux entreprises

Autres

Les parlementaires Verts ont été particulièrement actifs sur plusieurs autres dossiers

- **Traitement des initiatives populaires**

Les Verts se sont battus pour que le contrôle de la validité des initiatives populaires intervienne avant la récolte des signatures. L'invalidation d'une initiative ne serait possible que si elle était contraire au droit supérieur ou qu'elle violait l'unité de rang, de forme ou de matière. Ce changement s'est concrétisé suite à l'adoption par le conseil d'Etat d'un projet de loi modifiant la LEDP portant, notamment, sur la question du contrôle de la validité des initiatives populaires. Les Verts sont à l'origine de ce projet grâce au travail effectué par leur « Groupe Institutions Juridiques et Judiciaires », porté au Parlement vaudois par une motion verte. Elle constituerait une œuvre de

pionnier car le Canton de Vaud serait le premier à introduire un contrôle préalable des initiatives populaires.

- **Égalité hommes – femmes**

Le Grand Conseil a pris des décisions qui influenceront la prochaine législature en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : interdire les publicités sexistes sur l'espace public (motion verte), accélérer la mise en œuvre du plan cantonal vaudois de l'égalité et se donner les moyens en termes d'équité salariale.

- **Congé paternité**

Les Verts vaudois se sont battus en vain pour que le congé paternité des employés cantonaux soit prolongé.

- **Lavaux : Le Tribunal fédéral unanime donne raison aux Verts (20 décembre 2011)**

Le Tribunal fédéral a admis à l'unanimité des cinq juges de la première cour de droit public le recours des Verts vaudois contre l'invalidation de l'initiative «Sauver Lavaux». Les Verts vaudois avaient déposé un recours indépendant du recours de Franz Weber, en développant d'autres arguments qui ont été retenus par les juges fédéraux. Le TF a notamment estimé qu'il est parfaitement possible de faire adopter par voie populaire une initiative qui renforce la protection paysagère. En outre, le canton peut librement décider de restreindre l'autonomie communale lorsque des intérêts publics le commandent. Pour l'avenir des combats écologistes, cet arrêt est d'une grande importance.

Il faut rappeler qu'une écrasante majorité de la classe politique vaudoise - Conseil d'Etat, service de justice et législation de l'Etat de Vaud et Cour constitutionnelle vaudoise - avaient conclu à l'invalidation de l'initiative. Les Verts sont heureux d'avoir persévéré malgré les railleries des opposants à l'initiative.

- **Financement de l'élimination des déchets: le Tribunal fédéral donne raison aux Verts**

Le Tribunal fédéral a donné raison aux Verts vaudois en confirmant l'illégalité des taxes forfaitaires d'élimination des ordures ménagères. Les Verts vaudois étaient à l'origine d'un recours déposé par une conseillère communale de Romanel-sur-Lausanne auprès de la Cour constitutionnelle vaudoise. L'affaire avait été portée devant le Tribunal fédéral suite à un recours de la commune.

Le Tribunal fédéral a donné raison aux Verts vaudois sur toute la ligne: de telles taxes ne déploient pas d'effet incitatif et sont par conséquent contraires au droit fédéral, en particulier au principe de causalité (pollueur-payeur) prévu dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Seul un modèle de taxation qui comprend un élément incitatif peut être considéré comme conforme au droit fédéral.

Le Tribunal fédéral a en outre confirmé qu'un financement partiel par l'impôt est acceptable, dès lors qu'il est accompagné par un élément incitatif.

La mise en conformité de la législation vaudoise au droit fédéral, en y introduisant notamment l'interdiction des taxes forfaitaires, devrait se concrétiser prochainement.

Projets de loi

Les Verts se sont aussi énormément investis dans différents projets de loi :

- Adoption de loi sur la planification et le **financement des établissements sanitaires** d'intérêt public (LPFES)

Ce projet fait suite à un premier refus incompréhensible de la droite du parlement qui souhaitait que les cliniques privées soient mieux soutenues par l'Etat.

- Adoption de la **loi sur les écoles de musique** pour laquelle les Verts se sont énormément engagés
- Révision de la **loi sur la santé publique** (LSP) en tant que contre-projet à l'initiative déposée par EXIT le 3 février 2009 intitulée "Assistance au suicide en EMS".

Le but de la révision est de poser un cadre à l'assistance au suicide qui soit le même pour tous, résidents en EMS ou patients dans des hôpitaux reconnus d'intérêt public. La volonté du Conseil d'Etat est d'instaurer des garde-fous en soumettant l'intervention des associations d'aide au suicide à un contrôle basé sur des critères précis, tels que la capacité de discernement de la personne et la persévérance de son choix, le fait qu'elle est atteinte d'une maladie grave et incurable et que des alternatives lui aient été proposées notamment en termes de soins palliatifs.

- Adoption de la **loi sur l'enseignement obligatoire**

Les Verts ont défendu un projet qui permet d'ouvrir l'école, de consolider les connaissances des élèves, de prendre en considération les plus faibles, de redonner une autonomie aux établissements scolaires et de donner aux enseignants un rôle primordial.

- Modification des **mesures tutélaires** dans le canton de Vaud, qui réforme le système autour de 3 volets principaux :

L'amélioration de la préparation et de la transmission des tutelles.

La suppression des cas lourds attribués à des tuteurs privés

L'augmentation du défraiement des tuteurs, dans le but d'améliorer la reconnaissance de leur travail et de freiner moins de vocations.

- Adoption de la **loi sur l'organisation policière vaudoise** qui permet de :

fédérer et de coordonner les polices sur le territoire vaudois, soit la Polcant, les polices municipales et les polices intercommunales. Le peuple vaudois n'a pas voulu d'une police unifiée. Il a voulu conserver des polices de proximité, laissant des responsabilités et de l'autonomie au niveau local, tout en les subordonnant à un commandement unifié.

- Loi sur le plan de **protection de Lavaux**

Malgré quelques avancées significatives sur ce dossier comme la composition et le rôle de la future commission consultative de Lavaux, plusieurs élus verts estiment que cette loi ne va pas assez loin. Grâce au combat des verts, les vaudois pourront toutefois choisir entre l'initiative de Franz Weber, dont la validité a été confirmée par le TF (cf. plus haut), et le projet de loi du Conseil d'Etat.

- Loi sur le **financement des formations politiques**

Les Verts se sont battus pour que des règles claires soient définies en la matière. La droite du parlement a tout fait pour repousser aux calendes grecques le débat relatif à la transparence sur le financement des partis politiques.

Consultations

L'activité parlementaire vaudoise ne pourrait se faire sans le travail préalable des groupes thématiques chargés de rédiger les réponses des Verts vaudois aux consultations cantonales. Que tous les groupes thématiques en soient ici remerciés.

Ainsi, les GT ont participé à la consultation sur :

03.04.12 Révision de la LAIH - mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (loi cantonale)

14.02.12 Loi fédérale sur la formation continue

31.10.11 Réponse à la consultation MEDUNIL

29.09.11 Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (loi cantonale)

19.09.11 Modification de loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (loi cantonale)

30.08.11 Avant-projet de modification de loi sur les communes (loi cantonale)

Comptes et budget

L'exercice 2011 a pour résultat effectif un excédent de recettes de 343 millions. La dette nette est réduite de 480 millions et atteint 1,43 milliard à la fin de l'exercice, contre 8,65 milliards en 2004.

Si la députation se réjouit de la bonne santé des finances cantonales, ils suivront avec attention la réalisation des investissements planifiés. En effet, la légendaire prudence du ministre des finances, nous laisse à penser que les investissements tant attendus, notamment en matière d'infrastructures, ne sont pas garantis à moyen terme. Les récentes déclarations de la nouvelle majorité au gouvernement sont toutefois rassurantes.

La députation a accepté le budget 2012 en décembre dernier (solde positif de 18 millions de francs), malgré plusieurs amendements refusés par la majorité. Les verts ont notamment demandé une augmentation de 20 postes au sein de la gendarmerie afin de répondre aux besoins des vaudois-es en matière de sécurité et de police de proximité (elle en a finalement obtenu 10). Les Verts ont également soutenus la création de postes supplémentaires au sein des services de la mobilité et du développement territorial pour faire avancer plus rapidement plusieurs dossiers stratégiques. Enfin, les Verts ont lutté contre la baisse du taux d'imposition cantonal votée (baisse de recettes de 28 millions) par la majorité qui ne sert malheureusement aucunement les vaudois-es qui en ont le plus besoin. Toutefois, plusieurs mesures positives sont à relever comme l'augmentation de l'enveloppe des subsides à l'assurance-maladie, les moyens décrochés pour renforcer la dotation en enseignant-e-s spécialisé-e-s, et les 20 millions supplémentaires dévolus au fonds de soutien à l'industrie afin d'apaiser les effets de la situation économique.

Vassilis Venizelos, Chef de groupe des député-e-s Vert-e-s

Rapport d'activité des conseillers d'Etat Vert

Je ne résiste pas à l'envie de commencer par la fin et dire à quel point l'**élection de Béatrice Métraux** – d'abord dans le cadre d'une élection complémentaire qui n'était pas gagnée d'avance, puis lors des élections générales – me réjouit et me conforte dans l'idée qu'**une présence verte au Conseil d'Etat est devenu une évidence** pour la majorité des Vaudoises et Vaudois. Bravo Béatrice! Et bravo les Verts!

Ce rapport étant le dernier de ma carrière politique, je me permettrai d'étendre mon commentaire jusqu'au 30 juin 2012 et d'en profiter pour faire un **bilan provisoire, après presque 9 ans passés au Conseil d'Etat**.

Le **secteur des transports** a bien sûr été **ma première priorité**. Même si nos adversaires – et parfois même nos alliés - n'ont cessé de dénigrer cette action. Le dernier en date, candidat malheureux au Conseil d'Etat pour ne pas le nommer, a été jusqu'à dire que je n'aurai rien fait « pour améliorer de manière forte la mobilité dans ce canton ». Il était visiblement mal informé et, bien plus, il n'a pas compris – comme d'autres sans doute – que l'amélioration des transports passe précisément par une série de mesures, petites ou grandes, qui toutes tendent au développement de l'offre.

Ainsi, l'essentiel de mon engagement au cours des huit ans écoulés a bel et bien concerné les transports publics et les mobilités douces, avec des résultats probants, malgré les restrictions budgétaires rendues nécessaires pour assainir les finances du Canton. Petit inventaire (pour le détail, voir les nombreux articles publiés sur <http://blogs.verts-vd.ch/marthaler> sous la rubrique « mobilité durable »):

- réalisation du **métro m2** et du nouveau **réseau tl**,
- développement du **RER vaudois** et renouvellement des rames (Flirt et Colibri),
- sauvetage de l'**Aigle-Sépey-Diablerets**,
- crédits cadre de CHF 240 mios pour les **chemins de fer privés**,
- nouvelles rames pour le **LEB** pour la cadence à 15 minutes,
- deux extensions successives de la communauté tarifaire vaudoise **Mobilis**,
- augmentation de CHF 100 mios de la garantie d'emprunt des tl permettant l'acquisition de nouveaux bus et trolleybus, ainsi que la modernisation de la flotte de **véhicules du métro m1**,
- crédit d'étude de CHF 33,5 mios pour les futurs **axes forts de transports publics de l'agglomération Lausanne-Morges**, retour du tram entre Renens et Lausanne et lignes de bus à haut niveau de service (BHNS),
- soutien au développement des **transports publics urbains** (Aigle, Morges, Yverdon, Nyon, Orbe, etc.),
- réalisation de la nouvelle **gare de Prilly-Malley** (inauguration le 29 juin 2012),
- préfinancement, à hauteur de CHF 300 mios, de la **4e voie Lausanne-Renens** et des points de croisement de Mies et Chambésy pour le **RER franco-valdo-genevois**,
- crédit d'étude de CHF 35 mios pour le développement des **gares de Lausanne et Renens**, la **3e voie Renens-Allaman** et les voies de dépassement entre **Lausanne et Genève**,
- signature de la Convention VD-GE-CFF-OFT pour la réalisation du programme « **Léman 2030** » (CHF 5-7 mias; première séance du comité de pilotage le 4 mai 2011 avec Michèle Künzler) visant à doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève,
- octroi par le Conseil fédéral d'un transfert de crédit de CHF 1,1 mia en faveur du **nœud ferroviaire de Lausanne** dans le cadre du crédit ZEB,
- augmentation significative de l'offre **CarPostal** dans le trafic régional,
- mise en service en décembre 2012 d'une cadence à 30 minutes du **RE Genève-Lausanne-Vevey/Romont** avec des nouvelles rames à 2 étages (inauguration le 26 avril 2012),
- ...

J'en oublie certainement... mais je relève que tout ces projets sont autant de mises en œuvre de la « **Stratégie pour le développement des transports publics à l'horizon 2020** » validée par le Conseil d'Etat en septembre 2006. Bien avant que d'aucuns ne s'intéressent à la politique de l'Etat en matière de transports publics...

Comme annoncé en conférence de presse le 15 janvier 2012, les CHF 325 mios provenant de la péréquation financière (RPT) que le Conseil d'Etat a décidé de réaffecter aux transports vont porter à **CHF 2 mias les investissements totaux jusqu'en 2018, doublant dès 2012 les budgets à disposition du DINF.**

Malgré l'image « anti-route » qui peut coller aux Verts, les routes n'ont pas été oubliées. Toujours avec le souci de **l'écologie**, de la **sécurité** et dans l'intérêt de **tous les usagers** de la route:

- rénovation des **tunnels de Glion**,
- inauguration de la **N5**,
- construction de la **H144**, projet exemplaire du point de vue du développement durable (CHF 100 mios, inauguration en octobre 2012),
- renforcement de dizaines d'ouvrages d'art pour offrir un réseau praticable par les poids lourds de **40 t** (CHF 50 mios),
- utilisation temporaire de la **bande d'arrêt d'urgence entre Morges et Ecublens**, permettant de conjuguer fluidité du trafic, diminution des accidents et de la pollution (CHF 35 mios),
- **nouvelles jonctions autoroutières** de Malley, Chavannes, Ecublens et Blécherette à l'étude (CHF 500 mios) pour désengorger le réseau local au profit des TP,
- défense des aménagements sur les **jonctions autoroutières de l'A1** pour assurer une correspondance des bus régionaux dans les principales gares CFF,
- ...

Là aussi, tous ces projets s'inscrivent dans une planification à long terme pour la gestion du réseau routier adoptée par le Conseil d'Etat en octobre 2010 (RoC 2020). Ainsi, par rapport à 2005, **les budgets totaux à disposition du service des routes ont été multipliés par 4!**

Au chapitre des propositions innovantes, on notera celle qui a été exposée, le 31 mai 2011, dans un article de la NZZ de créer un **AG CFF moins forfaitaire** pour en réduire le prix pour les usagers qui ne sont pas des grands pendulaires tout en augmentant de manière raisonnable son coût pour les gens qui parcourent jusqu'à 70'000 km par an et occupent 20% des sièges-kilomètres.

Pour la huitième année consécutive, le canton de Vaud et la majorité des grandes communes ont développé nombre d'actions dans le cadre de la **Semaine européenne de la mobilité** (16-22 septembre 2011). Sur 2051 collectivités publiques en Europe, deux étaient suisses: la ville de Bienne et... le canton de Vaud.

Pionnier dans la mise en œuvre des principes du développement durable à l'Etat de Vaud, le **service des bâtiments** (SBMA, puis SIPAL) prend systématiquement en compte la dimension écologique dans ses projets et sa gestion: de la localisation d'un bâtiment, aux matériaux utilisés, en passant par la gestion des déchets de chantier et l'entretien. S'agissant de la consommation d'énergie et d'eau, le **Groupe Energie** a rendu, le 27 mai 2011, son rapport sur la période **2005-2010**. En conjuguant mesures d'isolation, optimisations de la régulation et recours accru aux énergies renouvelables, les émissions de CO2 ont été réduites de 19% en 5 ans. Le programme **2011-2016** vise une réduction supplémentaire de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, **en 10 ans, les bâtiments de l'administration vaudoise auront réduit leur empreinte carbone de presque 40%**, moyennant un crédit d'assainissement énergétique de **CHF 80 mios**. En poursuivant l'effort, l'objectif de la « société à 2000 watts » devrait être atteint en 2050, à l'issue d'un cycle complet de rénovation du parc immobilier de l'Etat.

Les réalisations emblématiques respectent cette même volonté d'exemplarité. Ainsi, en juin 2011, j'ai eu le plaisir de présenter les résultats du **concours d'architecture du futur MCBA**. Si on peut regretter que le projet lauréat ne conserve que certains éléments de l'ancien dépôt des locomotives, il faut garder à l'esprit que la dimension patrimoniale concerne en premier lieu la

préservation et la valorisation d'un patrimoine pictural vaudois très riche et largement ignoré. Quant à l'accessibilité au futur pôle muséal **sur le site de la gare CFF de Lausanne**, elle est tout simplement idéale. Enfin, l'échange de parcelles entre la Ville et les CFF permettra à ces derniers de créer d'ici 2017 quelque **700 logements et 1'500 places de travail en face de la gare de Prilly-Malley**, au cœur d'un futur éco-quartier!

Le projet de **reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux** est aussi le résultat d'un concours d'architecture très ambitieux du point de vue du développement durable. **Décriée par certains, la toiture de la salle parlementaire est l'expression d'une double exigence**: permettre au Parlement de se distinguer sur la colline de la Cité et fournir durablement l'essentiel de l'énergie nécessaire au maintien du climat et un maximum de lumière naturelle. C'est aussi le projet qui valorise le mieux les vestiges, qu'il s'agisse des fondations moyenâgeuses ou de l'édifice de Perregaux. Si, comme je l'espère, les opposants – qui n'ont pas fait recours contre le permis de construire – renoncent à lancer un référendum, j'aurai le bonheur de poser la première pierre de ce bâtiment du XXI^e siècle appelé à intégrer l'inventaire du patrimoine vaudois...

En cette fin de législature, il me tient à cœur de **redéfinir le rôle de l'Architecte cantonal**. *Primus inter pares* des architectes en charge des bâtiments publics de l'Etat, il doit aussi jouer le rôle de représentant du **Canton en tant qu'important propriétaire foncier**, en particulier dans le cadre des projets d'agglomérations en cours, ainsi que dans les pôles de développement. En effet, les édifices publics jouent un rôle prépondérant dans les dynamiques urbaines. Or, jusqu'ici, les politiques de développement territorial conduites par les urbanistes étaient totalement déconnectées des stratégies de l'Etat en tant que propriétaire foncier. C'est ainsi que l'Etat est sur le point de racheter au prix fort une parcelle dans la plaine de Malley – près de la gare de Renens - pour édifier le futur gymnase de l'Ouest lausannois. Une réorientation stratégique est toutefois en train de se dessiner avec le **rachat à la Confédération des 40'000 m² de terrains acquis dans les années 70 à proximité immédiate de la halte CFF de La Conversion pour la fameuse bretelle de la Perraudettaz**, aujourd'hui définitivement abandonnée. Les conditions financières de ce rachat devraient permettre l'octroi d'un droit de superficie autorisant des loyers très abordables dans un secteur de l'agglomération qui en manque cruellement. Impliqué dans les projets d'agglomération et intégré dans le Groupe opérationnel des pôles d'activité et de logement, l'Architecte cantonal – dont j'espère proposer au Conseil d'Etat la nomination avant le 30 juin, suite à la remise au concours du poste en mars 2012 - devrait à l'avenir garantir une action cohérente de l'Etat dans ce domaine, tout en promouvant la qualité architecturale et urbanistique.

La **réorganisation de l'informatique cantonale** en est à sa dernière étape. Réunies dans un seul et même service, au budget total de CHF 130 mios (fonctionnement et investissement), les huit anciennes unités informatiques départementales disposent enfin d'un **nouveau bâtiment à Longemalle** (Renens) et d'un centre de calcul écologique (*green data center*), ainsi que d'une véritable stratégie. Celle-ci est notamment fondée sur le **partage de solutions open source entre collectivités publiques**. Sur ce point, j'avoue avoir été surpris par les résistances internes et externes contre l'idée de mutualiser les solutions propres aux collectivités publiques. Ce combat a peut-être connu un point culminant, le 24 août 2011, avec le rejet par la commission de gestion du Conseil des Etats de la demande de l'éditeur propriétaire Weblaw d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour interdire au Tribunal fédéral de diffuser auprès des tribunaux cantonaux sa solution OpenJustitia sous licence GNU GPL (!). Mais la guerre n'est pas encore gagnée, car nombre de petites sociétés bénéficient encore de rentes de situation, extrêmement lucratives, en tant que fournisseurs exclusifs de logiciels propres aux administrations publiques. Pour l'heure, le Tribunal cantonal vaudois va adopter OpenJustitia et la Direction des systèmes d'information (DSI) multiplie les collaborations intercantionales autour de solutions *open source* développées par le canton de Vaud (CAMAC, Tener, Sméo, Votelec, etc.). Je forme le vœu que mon successeur en charge de l'informatique ne casse pas cette dynamique avant qu'elle ait porté tous ses fruits... **En jeu: un milliard de francs par an dépensés par les collectivités publiques suisses pour souvent réinventer la roue!**

Cette réorganisation de l'informatique cantonale a généré des **économies de près de CHF 6 mios par an** et permis l'élaboration d'un **ambitieux programme de cyberadministration** orientée vers

les usagers, qui va se concrétiser avec l'ouverture, en juin 2012, du portail e-VD. Principales innovations introduites à cette occasion:

- des formulaires dynamiques (avec des aides contextuelles) dans lesquels il ne sera, par exemple, **plus nécessaire de décliner son identité**, dès lors qu'on s'est enregistré dans le portail;
- à terme, **un seul login et mot de passe** pour accéder à l'ensemble des prestations de l'Etat et des communes adhérentes;
- possibilité de lancer des consultations larges au moyen de **questionnaires en ligne** ou de s'abonner à des **flux d'information** dans ses domaines d'intérêt (école, culture, soins à domicile, etc.);
- faculté d'**informer des tiers** du secteur parapublic ou privé (services industriels, La Poste, assurance, etc.) **de tout changement de situation** (déménagement, mariage, naissance, ...).

Certainement que le principal acquis de mon action en tant que Conseiller d'Etat vert aura été la concrétisation, dans l'ensemble des politiques publiques menées par les différents services et département, de la notion – jugée souvent floue – de développement durable.

Particulièrement active au sein des services du Département des infrastructures, cette approche tend à se généraliser. C'est ainsi que, les 4 et 5 novembre 2011, s'est tenu le **premier Forum romand Développement Durable et Formation**, en présence de ma collègue Anne-Catherine Lyon et de votre serviteur.

Et l'œuvre de vulgarisation s'est poursuivie en 2012 avec la publication de **nouveaux numéros de la série « Jalons »**:

- guide pour les **communes** (Jalons No 9, février 2012),
- développement durable au **Service des routes** (Jalons No 10, avril 2012),
- Global Reporting Initiative (GRI) et **Bilan Carbone** (Jalons No 11, mai 2012),
- **bilan de l'Agenda 21 cantonal** (Jalons No 12, juin 2012).

Un engagement qui commence à être reconnu. « **Bilan vert du ministre le plus spécialisé dans le développement durable de toute l'histoire politique suisse** », titre l'illustré du 29 février 2012. L'appréciation est certainement trop flatteuse. Pourtant, c'est bien la vision du développement durable qui me motive depuis 30 ans et qui continuera à me motiver au delà des presque neuf ans passés au Conseil d'Etat vaudois. Derrière le « slogan » se cache une autre manière d'aborder les questions politiques. Le développement durable postule qu'il existe quantité de projets et d'idées sur l'organisation de la société qui permettent d'**atteindre simultanément un accroissement de l'efficacité économique, une plus juste répartition des richesses et une protection des ressources naturelles**. Pour illustrer le propos – tout en retraçant les combats dans lesquels je me suis engagé – « réparer plutôt que jeter », économiser l'énergie et promouvoir l'utilisation des matières premières renouvelables constituent de bons exemples. Des exemples qui font **l'unanimité, à gauche comme à droite**, et qu'il est dès lors possible de multiplier à l'envi dans les années qui viennent...

Il me semble que tout ce que j'ai entrepris à la tête du département des Infrastructures répond à cette même exigence de durabilité. J'espère avoir été à la hauteur de la confiance qui m'a été accordée. Et je remercie sincèrement les Verts vaudois de m'avoir donné la chance d'exercer cette charge, lourde et passionnante à la fois.

François Marthaler, Conseiller d'Etat

* * *

En préambule à ce rapport d'activité, notons qu'il ne couvre pas l'entier de la période allant d'avril 2011 à avril de cette année, mais uniquement le temps séparant mon entrée en fonction en tant que Conseillère d'Etat, le lundi 9 janvier 2012, à la date du jour, soit un peu plus de trois mois.

Durant cette période, j'ai dû me familiariser avec mon département, celui de l'Intérieur, qui comprend le service du développement territorial (SDT), le service juridique et législatif (SJL), le

service pénitentiaire (SPEN) et le service des communes et des relations institutionnelles (SECRI), ainsi que l'office du tuteur général, l'unité logement et les archives cantonales. C'est un département varié, touchant à des secteurs certes différents, mais complémentaires, et aux multiples enjeux.

Cette prise de connaissance s'est concrétisée par de nombreuses rencontres avec les chef-fe-s de service, les membres du secrétariat général et des employé-e-s de l'administration, tout comme par de nombreuses lectures et réunions de « mise à jour ».

J'ai également choisi des collaborateurs personnels pour m'aider dans mon travail, et j'ai porté mon dévolu sur Xavier Fischer, urbaniste engagé à 30% et en charge des affaires ayant trait au logement et à l'aménagement du territoire, ainsi que sur Alberto Mocchi, membre des Verts engagé à 60% et s'occupant des dossiers liés aux autres services.

En trois mois il ne m'a guère été possible de mener à bien de grandes réformes, mais j'ai pu poursuivre des dossiers entamés par mon prédécesseur, comme les révisions de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), de la Loi sur les communes (LC) ou encore de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), en y ajoutant quand cela était possible une touche verte.

J'ai également pu poser les premiers jalons de projets à venir, comme par exemple l'établissement d'un « plan logement » pour essayer de venir à bout de la pénurie qui touche notre région depuis maintenant plusieurs années, tout en évitant le mitage du territoire. Des projets importants verront également le jour prochainement au sein du SPEN, ou il va notamment falloir trouver des solutions à la surpopulation carcérale.

Plus concrètement, j'ai pu superviser l'organisation des scrutins du 11 mars et du 1^{er} avril, en m'assurant que le nécessaire était fait pour éviter les déboires liés au système informatique qui avaient fait couler beaucoup d'encre en octobre 2011, lors des élections fédérales.

Toujours en ce qui concerne les mesures et actions concrètes, j'ai modifié le règlement de la LATC pour simplifier la pose de panneaux solaires sur les toits, et ai rendu visite à de nombreux préfets, afin de m'enquérir de leurs attentes et des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

J'ai par ailleurs également participé à de très nombreuses réunions et rencontres des divers comités de pilotage des projets d'agglomérations vaudoises, domaine dans lequel j'aimerais faire en sorte que les réalisations annoncées ou prévues aboutissent rapidement. Ces dernières activités sont extrêmement chronophages depuis quelques temps, car le délai pour déposer des demandes de financement à la Confédération est fixé au 30 juin, et les projets doivent être bouclés pour cette date.

C'est donc un rapport de « démarrage » que je vous soumets aujourd'hui, et me réjouis de reprendre ma plume, ou plutôt mon clavier, dans une année, lorsque j'aurai un bilan plus conséquent à vous rapporter.

Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat

Rapport d'activité des conseillers nationaux et du conseiller aux Etats

L'année 2011 a été marquée par les élections fédérales, qui ont vu malheureusement la perte d'un siège des Verts vaudois au Conseil national, au moment du retrait de Daniel Brélaz, Adèle Thorens et Christian van Singer ayant gardé leur siège, de même que Luc Recordon au Conseil des États. Cela a aussi eu l'effet qu'Adèle Thorens a dû renoncer à siéger à la CER-N; outre sa fonction à la direction des Verts suisses, elle a remplacé à la CEATE-N Christian van Singer, celui-ci passant à la CSSS-N et à la CPS-N. L'élection du Conseil fédéral a beaucoup retenu l'attention, même si l'enjeu était moindre que quatre ans auparavant; favorables à la candidature Maillard, les parlementaires verts vaudois n'en ont pas moins accueilli avec sérénité le succès d'Alain Berset. L'accession d'Eveline Widmer-Schlumpf à la présidence de la Confédération a en outre constitué une confirmation très satisfaisante de la volonté de l'Assemblée fédérale de ne pas laisser de second siège aux forces de l'exclusion et du rejet.

Environnement, énergie et qualité de vie

Jusqu'en septembre, la question énergétique a dominé le débat après le terrible accident de Fukushima et la décision de sortie du nucléaire du Conseil fédéral. Le thème a été largement repris par plusieurs autres groupes parlementaires en sus des Verts, ce qui représente tout à la fois un grand succès et une sérieuse préoccupation: témoignant de notre de clairvoyance opiniâtre, cette récupération contribue désormais à banaliser un peu notre sujet phare. Il a fallu néanmoins accepter une concession sur la recherche en matière nucléaire et l'avenir à très long terme de cette technique, c'était le prix à payer pour construire en faveur de son abandon pour les prochaines décennies une majorité qui tienne devant le Conseil des États, dans sa composition antérieure aux élections automnales.

Le traitement de l'initiative sur le climat et la loi sur le CO₂, l'initiative pour le paysage et la loi sur l'aménagement du territoire ont, dans l'ensemble, réservé d'assez bonnes surprises. La première initiative a pu être retirée par les Jeunes Verts compte tenu de la limitation des émissions à 130 g/km imposée aux véhicules motorisés dès 2015; la seconde pourrait l'être sous peu, eu égard notamment au nouveau régime d'imposition des plus-values. Il est en tout cas clair que ces deux initiatives populaires ont donné une impulsion favorable et sensible à la législation fédérale.

Le projet d'antenne sur le Mont Tendre a été définitivement déplacé en un site tolérable, le Cunay, sous l'œil attentif de Luc Recordon; il est aussi intervenu pour que l'armée tienne ses engagements de limitation des nuisances dues au tir dans le Nord vaudois.

Le montage d'un nouveau fonds d'investissement ferroviaire (FAIF) comme contrepartie à l'initiative de l'ATE sur le financement a été suivie de manière sourcilleuse.

Économie, social et formation

À notre désappointement, le franc fort, le réaménagement du secret bancaire et les conventions de double imposition ont beaucoup mobilisé, de surcroît sans vision ni d'ensemble ni véritablement prospective et offensive, en dépit çà et là de sessions spéciales, du reste souvent peu productives.

Cela montre à quel point l'aboutissement de notre initiative sur l'économie écologique et le fruit de nos réflexions sur la finance durable sont indispensables; au mieux, on voit pointer des projets partiels ou alibis («greenwashing»), mais il faudra bien du travail pour arriver à ancrer l'objectif constitutionnel de ne plus consommer davantage que notre part d'une seule planète.

En matière agricole, le gel des négociations malvenues d'un accord de libre échange avec l'Union européenne et la préparation d'un cadre financier 2014 – 2017 d'orientation plus écologique nous auront mobilisés. Les résultats sont pour l'instant marqués par l'incertitude.

Le contre-projet à l'initiative Minder contre les rémunérations abusives n'a que peu progressé, malgré – voire à cause de – la présence dès décembre 2011 de son auteur au Conseil des États. En particulier, la forte fiscalisation des tranches de revenus situées au-delà de plusieurs millions de francs n'a pas été adoptée. Ainsi, on se dirige tout droit vers une votation populaire sur un objet bien conçu dans son principe mais pas dans ses modalités.

Le premier volet de la 6e révision l'AI (exclusion de certains types d'affections comme la fibromyalgie et le «coup du lapin») n'ayant pas été attaqué devant le peuple faute de force suffisante des opposants, le second volet (baisse et linéarisation du pourcentage des rentes) se présente sous des auspices inquiétants. Nos efforts ont actuellement peu porté et les milieux du handicap sont là plus déterminés à réagir; un référendum est cette fois-ci vraisemblable. Les réseaux de soins auront partagé le groupe parlementaire; intéressants en eux-mêmes et par certaines de leurs caractéristiques, ils ont aux yeux de la majorité du groupe trop de défauts antisociaux pour mériter le soutien. Réjouissante est en revanche la première avancée qui s'est produite à propos du nombre des futurs médecins qu'il faudra former à l'université et dans des stages ultérieurs; c'est une de nos vieilles revendications qui commence à faire son chemin dans les esprits, au gouvernement et au parlement. Il en va de même de la formation des médecins et thérapeutes aux méthodes de médecine complémentaire, qui devra figurer dans les plans d'études universitaires et qui connaît diverses évolutions satisfaisantes, en particulier à Lausanne.

Les initiatives répétitives pour des cadeaux fiscaux substantiels en faveur de l'accès à la propriété du logement, mais sans exigence sociale ou environnementale, auront pris pas mal de temps pour pas grand-chose et auront été repoussées par le Conseil des États, contrairement au Conseil national.

Institutions et politique extérieure

Une réforme de multiples aspects de la procédure d'asile a été lancée, sans nous convaincre. Notre contribution à la formation des sans-papiers continue à retenir une forte attention de la députation verte vaudoise. Autre souci très important, le renvoi et de l'internement de criminels a suscité pour l'instant nos questions et demandes d'éclaircissement; les réponses et propositions du Département de justice et police sur le sujet sont attendues sous peu. En parallèle, rien ne permet de croire que les droits humains dans leur ensemble sont acquis définitivement: les premières attaques se font jour contre la Cour européenne des droits de l'homme, sans doute un prélude à celles qui viendront contre le contenu même de ces droits; cela a déjà commencé avec les restrictions prévues contre les internautes sous couvert de droit d'auteur (traité ACTA) et de mesures de police (visas soumis par les États-Unis à des exigences exorbitantes), qui ont appelé à des contrepropositions de Luc Recordon. Une bonne nouvelle tout de même du côté de la justice, l'élection d'une juge suppléante verte, vaudoise qui plus est, Isabelle Fellrath, de Morges, contre un concurrent UDC; en revanche, le recul des Verts en sièges aux élections de 2011 autorisera au mieux à maintenir le nombre de fonctions de juge dont ils bénéficient dans les divers tribunaux fédéraux.

Sur l'assistance au suicide, nous nous sommes finalement rangés, au moins provisoirement, à la position de la conseillère fédérale Sommaruga: étant donné la reconnaissance, par la voie judiciaire et dans les cantons, de la liberté individuelle de mourir, et au vu de l'absence d'abus, la Confédération ne légifèrera pas.

La recherche de solutions fédérales et cantonales pour que le suffrage démocratique ne soit pas dévoyé par l'usage irréflecti et naïf du vote électronique ont demandé beaucoup d'énergie. Des possibilités intéressantes existent, mais plutôt à l'échelle cantonale, Vaud en premier lieu, que d'une Confédération moins que visionnaire sous cet angle.

Les relations, un brin chaotiques et sans perspective large, avec l'Europe nous ont laissé perplexes; il se peut qu'elles présagent une crise sourde et l'urgence prochaine de choix bien plus fondamentaux. On en dira autant de la politique de sécurité dépassée qui, à l'illustration de l'affaire de l'avion de combat et des atteintes au service civil, est empreinte d'une conception datant de la Guerre froide, voire plus archaïque. Heureusement, les progrès réalisés les années précédentes dans l'aide au développement – un de nos sujets de prédilection – tendent à se concrétiser dans le nouveau parlement, saisi d'un projet de hausse à 0,5 % du PIB.

Vous trouverez toutes leurs interventions parlementaires en cliquant sur les liens suivants:

Adèle Thorens:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=CV&gvk_urh_key=PER_3907

Christian van Singer:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=CV&gvk_urh_key=PER_3924

Daniel Brélaz:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=CV&gvk_urh_key=PER_724

Luc Recordon:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=CV&gvk_urh_key=PER_1134

Les propos tenus devant le Parlement par les mêmes peuvent être retrouvés en cliquant sur les liens suivants:

Adèle Thorens Goumaz:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=AB&gvk_speaker_key=PER_2710

Christian van Singer:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=AB&gvk_speaker_key=PER_2727

Daniel Brélaz:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=AB&gvk_speaker_key=PER_2023

Luc Recordon:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/resultate.aspx?collection=AB&gvk_speaker_key=PER_2624

*Adèle Thorens Goumaz, Daniel Brélaz et Christian van Singer, conseillers nationaux
Luc Recordon, conseiller aux Etats*

Annexe: liste des interventions parlementaires

■ Interventions d'Adèle Thorens

11.5543 : Retrait de trente objets de l'Inventaire fédéral sur les prairies sèches

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral vient de retirer trente objets de l'Inventaire fédéral sur les prairies sèches, alors que ces milieux jouent un rôle essentiel dans le maintien et le développement de la biodiversité. Seul un intérêt public prépondérant devrait justifier ce genre de décision. Quels critères ont-ils été pris en considération pour retirer ces trente objets de l'inventaire, notamment les prairies sèches d'Aminona?

11.5471 : Pesticide dans le riz. Quelle justification des valeurs limites?

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

D'après Prométerre, la Migros a pu commercialiser 26 tonnes de riz uruguayen contenant du tebuconazole, un pesticide, en quantité beaucoup plus élevée que la dose légale, grâce au principe du "Cassis de Dijon". Cette démarche se traduit par une autorisation de portée générale, multipliant la dose légale par 40.

- Comment la limite légale initiale de 0,05 milligramme avait-elle été justifiée?
- N'avait-elle pas été fixée parce que l'on considérait que des concentrations plus élevées étaient néfastes?

11.5470 : Pesticide dans le riz. Quel impact sur les prix?

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

D'après Prométerre, la Migros a pu commercialiser 26 tonnes de riz uruguayen contenant du tebuconazole, un pesticide, en quantité 40 fois plus élevée que la dose légale suisse, grâce au principe du "Cassis de Dijon". Le Conseil fédéral a toujours défendu l'application du principe du "Cassis de Dijon" en invoquant une baisse des prix.

Dans ce cas précis, a-t-on au moins pu constater une baisse de prix sur ce produit contaminé?

11.5469 : Pesticide dans le riz. Quelle information pour les consommateurs?

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

D'après Prométerre, la Migros a pu commercialiser 26 tonnes de riz uruguayen contenant du tebuconazole, un pesticide, en quantité beaucoup plus élevée que la dose légale, grâce au principe du "Cassis de Dijon". - Les consommateurs ayant acheté ce produit ont-ils été informés du fait qu'ils allaient consommer du riz contenant un pesticide en quantité 40 fois supérieure aux normes légales suisses?

- Si oui, comment?

11.5367 : Modification des objectifs de réduction des émissions de CO2

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

Le Parlement a relevé l'objectif de réduction des émissions de CO2 par rapport à la proposition du message du Conseil fédéral, lors de la révision de la loi sur le CO2 (09.067). - Quel est l'impact de cette modification sur les objectifs de réduction des entreprises qui veulent être exemptées de la taxe sur le CO2?

- Ces objectifs seront-ils également relevés?
- Ou seront-ils alignés sur les objectifs de réduction européens, restant ainsi indépendants des objectifs de réduction suisses?

11.5277 : Quelles mesures contre les nuisances sonores des deux-roues motorisés?

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

Avec la belle saison, les deux-roues motorisés sont plus nombreux sur nos routes, avec toutes les nuisances que cela implique. - En matière de bruit, quelles limites sont-elles imposées aux motos, scooters et autres quads? - Comment ces limites sont-elles appliquées, puis contrôlées? - Tous les deux-roues motorisés y sont-ils soumis et, sinon, pourquoi?

- Le Conseil fédéral trouve-t-il que la situation actuelle est satisfaisante pour les personnes exposées aux nuisances sonores du trafic motorisé?

11.5099 : Vers une gestion durable des métaux rares?

Qst. (Heure des questions. Question) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

L'Académie suisse des sciences techniques a affirmé récemment que la Suisse devrait s'engager plus fortement en faveur d'une utilisation durable des métaux rares. Dans sa réponse à mon interpellation 10.3846, le Conseil fédéral reconnaît qu'il faudrait optimiser l'utilisation des métaux rares et les récupérer autant que possible, mais il ne dit pas ce qu'il prévoit de faire concrètement.

Des mesures ad hoc sont-elles actuellement à l'étude et, si oui, lesquelles?

11.4204 : Cohérence entre la politique pour une économie verte et les autres stratégies de gestion durable des ressources

Po. (Postulat) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport montrant: - de quelle manière il compte développer une stratégie cohérente en faveur de l'économie verte et des cleantech, conformément au projet de feuille de route qu'il a soumis en prévision de la conférence de Rio+20; - la manière dont cette stratégie s'articulera avec ses autres politiques liées à la gestion durable des ressources, notamment les perspectives énergétiques 2050, le plan d'action pour une recherche énergétique coordonnée (2012), la stratégie pour le développement durable, la politique climatique et la stratégie biodiversité.

11.3740 : Promotion concertée de la biodiversité et du bois d'énergie

Ip. (Interpellation) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles répercussions sur la promotion de la biodiversité aura l'intensification planifiée de l'exploitation sylvicole dans notre pays, dans le but de produire plus d'énergie verte issue du bois?
2. La stratégie pour la biodiversité actuellement en élaboration risque-t-elle d'avoir une influence négative sur la production de bois d'énergie et, si oui, sous quelle forme?
3. Dans quelle mesure les réserves naturelles forestières actuellement planifiées risquent-elles de générer des pertes dans la production de bois d'énergie? Quel pourcentage de la production possible de bois d'énergie serait théoriquement perdu, selon des scénarios réalistes, par la délimitation de ces réserves naturelles forestières? Ces pertes constitueraient-elles un problème pour la nouvelle stratégie énergétique du Conseil fédéral et, si oui, dans quelle mesure?
4. Sur quel pourcentage de la surface des réserves naturelles forestières pourrait-on réellement produire du bois d'énergie de façon rentable?
5. Quels sont les effets des réserves naturelles forestières, en particulier du fait des services écosystémiques qu'elles rendent, sur la forêt exploitée et sur les autres milieux, ainsi que sur les zones habitées?
6. Quelles synergies peuvent exister entre promotion de la biodiversité et promotion du bois d'énergie, et à quelles conditions peuvent-elles être développées et encouragées?

11.3451 : Réforme de l'imposition des entreprises II. Etudes d'impacts économiques et financiers indépendantes

Ip. (Interpellation) - Thorens Goumaz Adèle; Groupe des Verts

La polémique autour des pertes financières finalement liées à la réforme de l'imposition des entreprises II souligne l'importance des projections chiffrant les impacts économiques et financiers des changements législatifs que nous votons. Les chiffres ne sont pas neutres. Dans le contexte de décisions législatives, ils ont même un rôle politique fort. Aucune projection ne peut prétendre à une exactitude ni à une objectivité absolues. Cependant, le cas de la réforme de l'imposition des entreprises II montre qu'il peut arriver que certaines données importantes soient omises et ne figurent dès lors pas dans les informations servant de base aux débats politiques. S'il est difficile de dire dans quelle mesure l'absence de ces données a modifié le vote, on ne peut nier que ce phénomène pose problème.

Les questions suivantes se posent dès lors:

1. Comment les données économiques et financières servant de base aux décisions politiques sont-elles produites et sélectionnées?
2. Les services administratifs de la Confédération bénéficient-ils d'une indépendance suffisante pour produire les données économiques et financières sur lesquelles se basent les décisions politiques, en particulier lors de débats politiquement serrés?
3. Serait-il envisageable que, dans certains cas, une expertise indépendante sur l'impact économique et financier de décisions politiques soit réalisée?

4. Le rôle du Contrôle fédéral des finances ne pourrait-il pas, notamment, être renforcé dans ce contexte?
5. A quels critères les décisions politiques devraient-elles répondre pour être soumises à une telle expertise?
6. Quelle procédure décisionnelle pourrait-elle être définie, au niveau du Parlement, pour que le mandat soit donné de soumettre tel ou tel objet à une expertise indépendante?

■ Interventions de Christian van Singer

[12.5148 : Adapter le montant de l'assurance responsabilité civile pour les centrales nucléaires un an après Fukushima?](#)

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Un an après l'accident de Fukushima, la facture de la catastrophe est estimée à 65 milliards de francs: des dizaines de fois le montant de l'assurance responsabilité civile actuellement en vigueur en Suisse pour les centrales nucléaires. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de proposer une modification de la loi pour tenir compte des conséquences financières possibles d'un accident nucléaire majeur et éviter que, le cas échéant, la Confédération doive assumer l'essentiel des frais?

[12.5147 : Coûts et avantages de réaménager le tunnel routier du Gothard dans l'actuel tunnel ferroviaire](#)

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral affirme, dans la réponse donnée lundi 5 courant, à l'heure des questions, avoir étudié la possibilité, une fois le tunnel ferroviaire de base du Gothard achevé, de transformer l'actuel tunnel ferroviaire en tunnel routier. Peut-il nous dire quels seraient les coûts, en les chiffrant, et les avantages d'une telle solution en comparaison avec les coûts directs et indirects entraînés par la modernisation du tunnel routier actuel?

[12.5082 : Assurance suisse contre les risques à l'exportation pour le complexe de barrages hydroélectriques sur le Xingu?](#)

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Au Brésil, la construction d'un complexe de barrages hydroélectriques sur le Xingu et ses affluents est prévue. Le barrage principal inonderait 500 kilomètres carrés de terres et assécherait 100 kilomètres de la rivière en aval. Il porterait atteinte à la biodiversité et priverait les Indiens, qui n'ont pas été consultés, de poissons, d'eau potable et de moyens de transport.

Des entreprises suisses ont-elles demandé de bénéficier de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation pour cette réalisation?

[12.5081 : Déconseiller la participation au complexe de barrages hydroélectriques sur le Xingu](#)

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Au Brésil, la construction d'un complexe de barrages hydroélectriques sur le Xingu est prévue pour développer l'extraction et la transformation de minerais. Il porterait atteinte à la biodiversité et priverait les Indiens, qui n'ont pas été consultés, de leurs moyens d'existence. Le Conseil fédéral compte-t-il inviter les entreprises suisses ou domiciliées en Suisse à ne pas participer à ces projets contraires aux lois brésiliennes et internationales protégeant ces régions et leurs habitants?

[12.5018 : Réaménager le tunnel routier du Gothard dans l'actuel tunnel ferroviaire](#)

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

- Le Conseil fédéral a-t-il étudié la possibilité, une fois le tunnel ferroviaire de base du Saint-Gothard achevé, de transformer l'actuel tunnel ferroviaire en tunnel routier? Il remplacerait, provisoirement ou définitivement, l'actuel tunnel routier sans que la circulation autoroutière par tunnel à travers les Alpes soit interrompue.

- Le Conseil fédéral a-t-il l'intention d'étudier quels seraient les coûts, les avantages et les inconvénients d'une telle solution?

12.5013 : Le Conseil fédéral compte-t-il interdire le tétrafluoropropène?

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Un nouveau gaz commence à être utilisé dans les circuits de climatisation, le tétrafluoropropène (HFO-1234yf), l'inflammation de ce gaz produit du fluorure d'hydrogène, qui se transforme en acide fluorhydrique - extrêmement toxique et corrosif, mortel même - au contact de l'eau. Le Conseil fédéral compte-t-il interdire

- a. l'utilisation de ce gaz et
- b. l'importation d'appareils et de véhicules utilisant ce gaz dans leurs systèmes de climatisation ou de réfrigération?

12.3230 : Exploitation transfrontières de gaz non conventionnel

Ip. (Interpellation) - van Singer Christian; Groupe des Verts

La société Petrosvibri SA a procédé à un forage à Noville (VD) en vue de la prospection d'Hydrocarbures. Les résultats montreraient que sous le Léman il y a du "tight gaz" dont l'exploitation nécessiterait des techniques de fracturation, comme pour le gaz de schiste pour lequel le Conseil d'Etat vaudois a décrété un moratoire.

Mais Petrosvibri SA pourrait extraire le gaz du sous-sol lémanique à partir de la Haute-Savoie (permis dit "d'Abondance" depuis 2009) ou du Valais.

Toute extraction d'hydrocarbures par fracturation pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'environnement du bassin lémanique et polluer cette importante source d'eau potable.

D'une façon plus générale l'extraction d'hydrocarbures par fracturation met en danger les réserves d'eau potable, lacs et nappes phréatiques, et peut être opérée depuis l'étranger dans les régions frontalières.

Je pose donc les questions suivantes:

1. Que compte faire le Conseil fédéral pour réguler l'exploitation transcantonale, ou proche de frontières, d'hydrocarbures non conventionnels?
2. Quelles démarches le Conseil fédéral a-t-il entrepris ou compte-t-il entreprendre pour que les conventions d'Aarhus et d'Espoo soient appliquées dans ces cas avec la diligence nécessaire par les Cantons et Etats?
3. D'une façon plus générale que compte faire le Conseil fédéral pour que l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels ne menace pas l'environnement et nos ressources d'eau potable?

12.420 : Adapter le montant de l'assurance responsabilité civile pour les centrales nucléaires

Iv.pa. (Initiative parlementaire) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire (LRCN), articles 8 à 13, est modifiée en adaptant la couverture au vu des conséquences du sinistre de Fukushima et des dégâts possibles en Suisse en cas d'accident nucléaire majeur.

11.528 : Le Conseil fédéral compte-t-il interdire la pose de bombes à retardement biologiques sur les façades de nos maisons?

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

De récentes études faites à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ont montré que certaines peintures appliquées sur des façades de bâtiments contiennent des substances toxiques (diuron,

terbutryne, carbendazime) qui sont libérées progressivement sous l'effet des intempéries. Non seulement elles s'attaquent aux bactéries et aux champignons dans l'environnement, mais elles peuvent aussi représenter un risque pour la santé.

Le Conseil fédéral compte-t-il interdire la pose de ces véritables bombes à retardement biocides sur les façades des bâtiments en Suisse?

11.5476 : Tenir compte de la baisse effective des coûts pour fixer les barèmes de rachat du courant vert

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le coût des panneaux photovoltaïques a fortement baissé ces dernières années. Il est donc normal d'adapter le prix de rachat du courant produit par ces installations. Toutefois, la part représentée par le coût des panneaux varie suivant la taille de l'installation. Le Conseil fédéral devrait donc baisser le prix de rachat de façon modulée selon la taille de l'installation pour respecter le principe du rachat au prix coûtant et pour atteindre les buts poursuivis.

Compte-t-il le faire à l'avenir?

11.5379 : Nouvel horaire CFF. Pourquoi supprimer l'arrêt horaire à Palézieux de l'Interregio reliant Genève à Lucerne?

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Selon le Concept Romandie 2013, les CFF supprimeront l'arrêt horaire de Palézieux de l'Interregio Lucerne-Genève, avec des désavantages pour le quart des usagers de toutes les localités et lignes de train et de bus que ce centre régional dessert: changement de train et augmentation considérable des temps de parcours notamment pour Genève et Berne.

Le Conseil fédéral admet-il les arguments (introduction de rames à deux étages, systématisation de la cadence à la demi-heure) pour justifier cette dégradation?

11.5191 : Rétribution à prix coûtant du courant vert

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le maximum du prélèvement pour financer la RPC sera porté de 0,6 à 0,9 centime par kilowattheure à partir de 2013. Les autorités ont assuré qu'ainsi pratiquement tous les projets sur des listes d'attente pourront obtenir la RPC. Pourtant Swissgrid n'a toujours pas annoncé aux entreprises concernées à partir de quand ce serait le cas. Cela les empêche d'obtenir des prêts bancaires. Ainsi des milliers de projets restent bloqués.

Le Conseil fédéral entend-il intervenir pour mettre fin à ces attermoissements nuisibles à l'économie?

11.5092 : Quelle information et quelles mesures lors de transports de déchets radioactifs?

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Les transports de déchets radioactifs présentent des risques pour les employés CFF et pour les riverains.

1. Quelles informations les autorités donnent-elles à la population et aux personnes particulièrement exposées (trajets; horaires; risques)?
2. Des plans spécifiques sont-ils mis en place pour affronter des accidents éventuels comportant un dégagement de radioactivité?
3. Des mesures pour augmenter la sûreté de ces transports sont-elles prises?

11.5000 : Prospection et extraction de gaz non conventionnels

Qst. (Heure des questions. Question) - van Singer Christian; Groupe des Verts

La présence de gaz de schiste est probable dans plusieurs régions de Suisse.

1. Le Conseil fédéral a-t-il prévu des mesures pour éviter les dommages qui pourraient résulter d'une extraction non conventionnelle de gaz, en ce qui concerne:
 - 1.1 la pollution des nappes phréatiques?
 - 1.2 les dégagements incontrôlés de gaz dans l'atmosphère?
 - 1.3 le déclenchement de tremblements de terre?
2. Le Conseil fédéral entend-il légiférer dans ce domaine ou au moins émettre des recommandations à l'attention des cantons?

11.3742 : Les projets de rénovation des réseaux électriques et les tarifications seront-ils adaptés à la nouvelle stratégie énergétique?

Ip. (Interpellation) - van Singer Christian; Groupe des Verts

L'abandon des projets de nouvelles grandes centrales nucléaires et leur remplacement par de multiples unités décentralisées, souvent à production intermittente et locale, nécessitent probablement une modification des plans de rénovation et de renforcement du réseau. Par ailleurs il existe à ce jour des tronçons de réseau sous-utilisés.

A partir de là, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. La nouvelle stratégie énergétique que le Conseil fédéral va proposer comporte-t-elle un volet "adaptation du réseau" cohérent avec cette stratégie et tenant compte des capacités réelles existantes?
2. S'il se révèle que certaines adaptations sont projetées essentiellement pour permettre un commerce transfrontalier au profit des entreprises d'électricité suprarégionales, quelles dispositions seront prises pour que ce ne soient pas l'ensemble des usagers et des petits producteurs qui en paient la facture?
3. Le Conseil fédéral entend-t-il en particulier intervenir auprès de la branche électrique pour que les petits producteurs, dont la production est utilisée localement, ne soient pas pénalisés par des tarifications ne tenant pas compte de cette spécificité?

11.3463 : Favoriser les économies d'électricité par le management de la demande

Mo. (Motion) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des modifications législatives et réglementaires visant à économiser l'électricité et à réduire les pointes de consommation.

11.3328 : Enlever le couvercle au rachat à prix coûtant du courant vert

Mo. (Motion) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le système actuel du rachat à prix coûtant en supprimant le couvercle à la somme prélevée (art. 15b al. 4 LEnE) par kilowattheure vendu, tout en introduisant, le cas échéant, des plafonds annuels pour les nouveaux projets admis pour le photovoltaïque et la géothermie.

11.3166 : Arrêter les centrales nucléaires construites avant 1979

Mo. (Motion) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter les trois centrales construites avant 1979, jusqu'à ce qu'un examen indépendant de la sécurité permette leur remise en service.

11.3165 : Elargir le droit de recours en matière nucléaire

Mo. (Motion) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions réglementaires qui limitent actuellement le droit d'agir (oppositions, recours, etc.) de façon à étendre les droits d'opposition et de recours en matière nucléaire aux personnes physiques et morales résidant à plus de 30 kilomètres des installations en cause.

11.3164 : Evaluation indépendante de la sécurité des centrales nucléaires

Mo. (Motion) - van Singer Christian; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de confier à des experts indépendants l'examen de la sécurité et des modifications éventuelles à apporter pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires existantes ou projetées.

■ Interventions de Luc Recordon

[12.3327 : Pour une politique du livre](#)

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de présenter l'éventail des possibilités susceptibles, si ce n'est de résoudre, au moins de pallier la situation très délicate de la littérature suisse et du livre en Suisse.

[12.3326 : Vers un droit d'auteur équitable et compatible avec la liberté des internautes](#)

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de présenter des pistes pouvant mener à un compromis acceptable entre les intérêts légitimes des titulaires de droits d'auteur et la remarquable faculté de diffusion large et souple de différents produits culturels par voie électronique. Il examinera notamment quelles rétributions forfaitaires pourraient être acquittées par les internautes, englobées dans le prix du matériel utilisé ou dans celui de l'abonnement aux services du fournisseur d'accès.

[12.3262 : Fiabilité et crédibilité du vote électronique](#)

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Par qui ont été ou vont être effectués les tests d'intrusion dans les systèmes de vote électronique en Suisse?
2. A quel niveau de la chaîne IT (informatique et télécommunication) se situe l'attaque de ces tests?
3. Y a-t-il ou y aura-t-il des tests "en vraie grandeur", à savoir dans une situation réelle de vote ou dans une situation d'exercice à une échelle proche de celle d'un vote réel?
4. Quelles sont les mesures prises pour minimiser le risque de fraude d'origine interne, due par exemple à la corruption, à la malveillance, au mécontentement, etc.?
5. N'y a-t-il pas lieu de permettre aux différentes formations et groupes politiques qui sont concernés par les élections et votations de participer de manière approfondie au contrôle de l'efficacité du système de vote électronique qu'on y emploie et de ses mécanismes de protection du secret et de l'authenticité du scrutin?

[12.3114 : Conflits d'intérêts et solutions](#)

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les principes et solutions guidant le traitement des conflits d'intérêts en droit fédéral suisse, ainsi que sur les éventuelles améliorations à y apporter.

[11.4212 : Exemption claire des produits oligothérapeutiques du contrôle des médicaments](#)

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes: 1. Confirme-t-il que les produits oligothérapeutiques ne font pas partie de la pharmacopée? 2. Est-il exact que, si la concentration des oligoéléments utilisés reste faible et qu'aucun effet curatif n'est invoqué publiquement par les fabricants et distributeurs, une autorisation de mise sur le marché comme médicament n'est pas nécessaire?

[11.4210 : Coût de la surveillance pénale des télécommunications](#)

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une étude de variantes à la situation actuelle de manière à réduire de manière draconienne le coût de la surveillance pénale des télécommunications facturé aux autorités d'enquête.

11.3795 : Troubles psychiques dans la politique d'asile

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance du cas dramatique de la jeune Erythréenne qui s'est suicidée plutôt que de se soumettre à un deuxième renvoi de Suisse au terme de sa procédure d'asile?
2. Combien de cas de personnes à risque suicidaire font-ils l'objet d'une procédure de renvoi après un refus de l'asile, lato sensu?
3. Combien de ces personnes passent-elles à l'acte?
4. Quelles mesures, notamment de détection et humanitaires, sont-elles prises ou envisagées pour y parer?

11.3565 : Voltige aérienne dans le Chablais

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral a-t-il connaissance des nuisances excessives dues à la voltige aérienne que subit le Chablais? Qu'entend-il faire pour y remédier?

11.3491 : Traité de l'OMPI pour améliorer l'accès aux livres pour les malvoyants

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est invité à dire quelle position la Suisse entend défendre en matière d'exceptions au droit d'auteur pour les malvoyants en vue de la réunion du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI de juin 2011.

11.3313 : Taux de cotisation LPP par catégorie d'âge

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié d'examiner la possibilité de rééquilibrer progressivement les taux de cotisation LPP entre classes d'âge, de manière à supprimer ou, au moins, à réduire la discrimination frappant les travailleurs les plus âgés.

11.3312 : Enregistreurs de fin de parcours des véhicules automobiles

Po. (Postulat) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral examinera s'il est réalisable d'équiper les véhicules automobiles d'un système d'enregistrement des données (vitesse, temps et intensité du freinage, trajectoire, etc.) de manière à ne conserver en permanence que celles par exemple du dernier kilomètre parcouru.

11.3310 : Potentiel et calendrier d'une politique active d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié d'indiquer quelle puissance et quantité d'énergie peuvent résulter d'une politique volontariste d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables, menée de concert par les pouvoirs publics, par les milieux économiques et par la population du pays. Il s'agira de préciser notamment dans quel délai chaque fraction d'un tel potentiel peut être disponible, en distinguant par source d'énergie économisée ou renouvelable et en traitant séparément le cas de l'énergie finale électrique et des autres énergies finales. Enfin, si cela devait ne pas suffire, on ne pourra se dispenser de montrer si et comment l'on peut combler le déficit énergétique.

11.3309 : Types d'accidents nucléaires pouvant menacer la Suisse ou les régions proches

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de donner la liste des accidents nucléaires ayant eu lieu ou failli se produire qui, par leur gravité (indépendamment de leur niveau chiffré) ou par leur type, sont - à la lumière des expériences toutes récentes - susceptibles de se produire en Suisse ou dans les régions proches. Il y aura lieu d'indiquer aussi quelles seraient les conséquences si l'un d'eux avait lieu et quelles mesures de précaution sont prévues.

11.3308 : Conséquences de la découverte d'un motif faussant gravement une votation populaire

Ip. (Interpellation) - Recordon Luc; Groupe des Verts

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la perte résultant, pour l'ensemble des cantons et pour la Confédération, par année fiscale (tant passée que future), de l'adoption de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises votée par le peuple, sur référendum, en février 2008?
2. Quelle est la différence avec les chiffres annoncés par le gouvernement et par les partisans de cette réforme lors du traitement parlementaire et de la campagne référendaire?
3. Les débats parlementaires et référendaires n'ont-ils pas été gravement faussés?
4. Quelle que soit la réponse aux questions précédentes, quelles conséquences conviendrait-il d'attacher à la découverte d'un motif faussant gravement une votation populaire?